



Appel Gratuit 24h/24 7jrs/7

# 116 000

**ENFANTS DISPARUS**  
COORDINATION ET GESTION PAR DROIT D'ENFANCE

# RAPPORT 2023

## SUR LES DISPARITIONS DE MINEURS EN FRANCE

Soutenu  
par



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ENFANCE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES FAMILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Missing  
Children  
Europe**



# Les disparitions de mineurs en France en 2023

40 989

signalements de  
**disparitions de mineurs**  
(-5,1% depuis 2022)

39 069

signalements de **fugues**  
(-5,9% depuis 2022)

dont **37% de mineurs de -15 ans**  
(+3,7% depuis 2018)

661

signalements d'**enlèvements parentaux** (+21,5% depuis 2022)

1 259

signalements de **disparitions inquiétantes** (+7,2% depuis 2021)

## Les chiffres du 116 000



35 186

appels reçus  
(+10,3% depuis 2022)

2 127 Nécessitant la saisie  
de la cellule de suivi



1 301

dossiers traités

dont **486 dossiers encore ouverts** au 31 décembre 2023

406 **fugues**

dont **35%** motivées par un conflit  
avec le parent/tuteur

460 **enlèvements parentaux**

dont **49%** vers l'étranger  
et **53%** concernant des enfants  
de moins de 5 ans

70



dossiers ouverts depuis plus de 2 ans

15 ans



l'âge moyen des mineurs disparus

# Sommaire

- p. 4** Introduction
- p. 5** Fugues
- p. 8** Disparitions de mineurs : un phénomène sous estimé et méconnu
- p. 10** Disparitions inquiétantes
- p. 13** Enlèvements parentaux
- p. 15** Jeux Olympiques : un risque particulier
- p. 16** Renforcer la sensibilisation et la formation : un objectif essentiel
- p. 21** Soutenir le 116 000
- p. 22** Glossaire
- p.23** Partenaires

**Le 116 000 est le numéro d'urgence européen gratuit, accessible 24 h/24 et 7 j/7 en cas de disparition d'enfant.**

Les professionnels du 116 000 accompagnent des parents face à la disparition de leur enfant dans le cadre de **fugues**, de **disparitions inquiétantes** de mineurs et de jeunes majeurs (moins de 25 ans) et **d'enlèvements parentaux** nationaux et internationaux.

Ce numéro permet d'offrir aux parents **une écoute, du conseil juridique et éducatif ainsi qu'un suivi psychologique**. L'accompagnement du 116 000 se poursuit tout au long de la disparition et jusqu'au retour de l'enfant.

Dans certaines situations, notamment dans le cadre de fugues, un accompagnement au retour est proposé aux parents afin d'éviter un nouveau départ de l'enfant. **Présent dans 32 pays dans et en dehors de l'Union Européenne**, il est coordonné et géré en France par la fondation Droit d'Enfance avec le soutien financier de la Direction Générale de la Cohésion Sociale et l'appui de nombreux partenaires.

# Introduction

En 2023, **40 989 disparitions de mineurs** ont été signalées en France aux policiers et gendarmes. Un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente (-5,1%) mais qui demeure très important : plus de **110 enfants ont été signalés disparus chaque jour**.

Cette baisse s'explique principalement par **une diminution des signalements de fugues** (-5,6% en un an) qui reviennent à un niveau proche de celui de 2020. Les disparitions inquiétantes (1 259 signalements) et les enlèvements parentaux (661 signalements) ont observé une tendance inverse **avec une hausse significative**.

Les appels vers le numéro d'urgence 116 000 ont eux aussi connu une importante progression (+10,3%), notamment en lien avec le fort impact médiatique des disparitions d'Emile et de Lina. En tout, **1 301 dossiers ont nécessité la saisie de la cellule d'écoute et de suivi**, un chiffre stable auquel il faut ajouter 70 dossiers ouverts depuis plus de 2 ans et concernant des disparitions longues. Se rapportant le plus souvent à des enlèvements parentaux ou des fugues répétées avec des absences de plus en plus longues, ces histoires complexes nécessitent **un accompagnement spécifique de la cellule de suivi du 116 000 auprès des familles et des professionnels**.

En s'appuyant sur des chiffres inédits, obtenus grâce au nouveau système informatisé de la cellule de suivi du numéro d'urgence, le présent rapport décrypte ces dynamiques. **Départs en fugue de plus en plus jeune, augmentation des conduites à risque, lien entre fugues multiples et exploitation sexuelle** : de nombreuses tendances observées lors des années précédentes semblent se confirmer ou s'accroître en 2023. Autant de signaux faibles qui, sans pouvoir l'exclure, rendent peu probable une confirmation de la baisse du nombre de signalements à moyen terme.

DROIT  
D'ENFANCE

FONDATION MEQUIGNON

Droit d'Enfance est une fondation de protection de l'enfance reconnue d'utilité publique depuis 1866 qui accueille et accompagne aujourd'hui en Île-de-France plusieurs centaines d'enfants et de familles. Droit d'Enfance agit également à l'échelle nationale et internationale en coordonnant le numéro 116 000 Enfants Disparus, en qualité de membre français du Service Social International et en pilotant le programme PARÉ contre la prostitution des mineurs.

# Fugues

Cette année, le nombre de fugues signalées en France a connu **une baisse (-5,6%)**, un phénomène qui s'observe également au sein des dossiers ouverts par la cellule d'écoute et de suivi du 116 000 Enfants Disparus. **Toutefois, il est nécessaire de rester prudent quant aux raisons de cette baisse et à sa capacité à s'inscrire dans le temps.**

En effet, le nombre de signalements de fugue (**39 069**) est proche de celui de 2020 (**39 587**), année à la suite de laquelle elles avaient connu une hausse importante. De plus, **la hausse significative du nombre de disparitions inquiétantes** laisse à penser qu'un jeu de vases communicants explique en partie la diminution du nombre de signalements liés à des fugues.

## DES FUGUEURS DE PLUS EN PLUS JEUNES

Le phénomène de **rajeunissement des fugueurs**, déjà observé l'année passée, se confirme en 2023. Bien que la part de mineurs de moins de 15 ans soit relativement stable (37% contre 36.9% en 2022), celle-ci s'inscrit dans **une hausse constante depuis 2018**. Dans les faits, de nombreux dossiers pour lesquels le numéro d'urgence est intervenu concernaient des enfants de 13 ou 14 ans, et même un jeune de 11 ans.

Les raisons de ce phénomène restent difficiles à appréhender et sont probablement multiples. Parmi celles-ci, **l'accès à internet joue certainement un rôle important**, en nourrissant un sentiment d'autonomie, en encourageant des comportements à risques et en exposant les jeunes à des rencontres potentiellement dangereuses. En effet, près de 23% des fugues suivies par le 116 000 Enfants Disparus ont été **motivées par un phénomène d'emprise**, de délinquance ou de mauvaises fréquentations. Il s'agit de la 2e source de départ après le conflit avec le parent/tuteur (35%) qui se trouve souvent la conséquence d'autres problèmes sous-jacents tels que la souffrance psychologique (13%) en raison notamment de situations de violence ou de harcèlement.



# FUGUES RÉPÉTÉES ET PROSTITUTION : UN LIEN TOUJOURS PLUS TÊNU

Les conduites prostitutionnelles sont repérées comme motif de fugue ou violences survenues au cours de celle-ci **dans 4% des dossiers traités** par le 116 000 Enfants Disparus en 2023. Lorsqu'il s'agit de jeunes filles, cette situation est suspectée ou avérée **dans près d'1 dossier sur 3**.

La multiplication des épisodes de fugues et la grande mobilité géographique, tendance qui se renforce en 2023, est un faisceau d'indice supplémentaire laissant à penser que la jeune fille se trouve en situation d'exploitation sexuelle. En effet, ce comportement traduit généralement **un phénomène d'emprise dont un « lover boy »** est souvent à l'origine. Ces garçons, rarement beaucoup plus âgés que la jeune fille, s'inscrivent d'abord dans des relations amoureuses avant de **profiter de la vulnérabilité de la victime** pour l'exploiter sexuellement. Le plus souvent, ces garçons sont **rencontrés sur l'espace numérique ou par l'intermédiaire de copines ou de connaissances** se trouvant elles même exploitées.

Chez les garçons, la succession de fugues est également une tendance observée : peu de fugues ont consisté en des disparitions de moins de quelques jours. Si celle-ci est aussi le signe d'une situation d'emprise, **elle s'apparente néanmoins davantage à de la délinquance**. Dans tous les cas, ces retours et ces départs traduisent quasi-systématiquement une augmentation des comportements à risques souvent motivés par des situations d'addiction et ou d'emprise de réseaux de délinquance.

Quel que soit l'élément déclencheur, la fugue est toujours **l'expression d'un mal-être qu'il faut pouvoir identifier** afin d'y apporter une solution. Durant toute la disparition, les professionnels du 116 000 accompagnent les parents pour travailler autour de cette question et tenter **de rétablir ou de réparer le lien** : accompagner le retour de l'enfant est essentiel pour permettre d'éviter de nouveaux départs qui sont autant de mises en danger.

## ADOLESCENTS PRESQUE MAJEURS : UN ACCOMPAGNEMENT DIFFICILE

De nombreuses fugues suivies par le numéro d'urgence concernent **des adolescents de 17 ans**. Ces situations sont particulièrement complexes car, au moment de leur majorité, ces jeunes disposent légalement du droit de disparaître et de rompre les relations avec leurs proches, sauf en cas de tutelle. De fait, les efforts déployés pour tenter de retrouver le jeune peuvent pâtir de cette situation ce qui suppose **un accompagnement spécifique du 116 000 Enfants Disparus**.

Souvent motivés par l'existence d'une relation amoureuse et le souhait d'emménager avec la personne de son choix, ces situations traduisent régulièrement le souhait de s'émanciper du cadre familial. De fait, beaucoup de parents se retrouvent démunis face à ces situations et sollicitent **un travail de guidance parentale** auprès des professionnels pour éviter une rupture totale du lien.

# FUGUES DEPUIS UN **LIEU DE PLACEMENT**

Parmi les fugues pour lesquelles sont intervenus les professionnels du numéro d'urgence, **19% se sont opérées depuis un lieu de placement** contre 64% depuis le domicile de l'un des deux parents.

Dans le premier cas, l'opposition à la mesure de placement peut être à l'origine du départ (**6% du total des signalements**). Il n'est alors pas rare que le jeune retourne chez ses parents, notamment s'il ressent un conflit de loyauté ou de l'inquiétude pour eux. Confronté à l'obligation d'être raccompagné sur son lieu de placement, le jeune peut nourrir de la frustration et multiplier les épisodes de fugue, sans retour au domicile cette fois.

Pouvant apporter une aide précieuse dans de tels cas, **le numéro 116 000 reste malheureusement peu identifié par les professionnels**. Pourtant, un directeur d'établissement, un chef de service ou un éducateur spécialisé ont toute légitimité pour solliciter l'aide de la cellule d'écoute et de suivi en cas de disparition. Celle-ci peut notamment **aider à identifier la cause du départ, l'existence de potentielles situations d'emprise ou encore diffuser un avis de recherche**. Le 116 000 peut également apporter son soutien dans le travail avec la famille, notamment lorsqu'une médiation est nécessaire entre celle-ci et l'équipe éducative. Aujourd'hui, lorsque le numéro d'urgence est sollicité pour un mineur disparaissant d'un lieu de placement, l'appel est le plus souvent passé par son parent.

# 19%

**des fugues sont opérées  
depuis un lieu de placement**



# Disparitions de mineurs :

## un phénomène sous-estimé

## et largement méconnu

Un mois avant la publication de son rapport 2023 sur les disparitions de mineurs en France, le 116 000 Enfants Disparus a publié **une enquête inédite réalisée par l'institut Cluster17**. Portant sur la perception des disparitions d'enfants en France, celle-ci relève une très grande **sous-estimation et méconnaissance du phénomène** alors qu'un nombre important de français semble directement concerné. En effet, **10% d'entre eux affirment avoir été confrontés à la disparition de leur enfant ou celui d'un proche**.

De fait, le nombre de signalements de disparitions, pourtant relativement stable d'année en année, est très largement sous-estimé par les français : près de **81% estiment qu'il y en aurait moins de 20 000 par an**. Cette méconnaissance s'applique également aux conditions requises pour effectuer un signalement. Bien qu'aucune notion de temps ou d'âge n'intervienne officiellement dans la définition des disparitions de mineurs, près de **28% des français considèrent pourtant qu'un jeune doit avoir quitté le domicile depuis au moins 2 jours pour être considéré en fugue**. Une idée reçue aux conséquences potentiellement regrettables et sans lien réel avec le cadre juridique français : la disparition d'un enfant **doit être signalée dès qu'elle est identifiée**.

Les conséquences de la fugue, elles, semblent également largement sous-estimées : **plus d'un français sur quatre estime qu'un mineur en fugue est « un peu » ou « pas vraiment » en danger**. Une minimisation des risques régulièrement pointée du doigt par les professionnels qui insistent pour que la fugue soit considérée comme un espace de mise en danger.

Le dispositif existant, demeure largement méconnu : **seuls 5% des répondants affirment connaître le numéro d'urgence 116 000**. Néanmoins, 8 sur 10 saluent son existence et estiment que les disparitions d'enfants sont **un sujet nécessitant un accompagnement spécifique**.

Plus inquiétant encore, **19% des français affirment qu'ils ne sauraient pas qui contacter en premier lieu si leur enfant venait à disparaître**. Un constat particulièrement alarmant alors que les premières heures d'une disparition sont souvent les plus décisives pour retrouver rapidement un enfant. Ces manquements confirment la **nécessité de communiquer largement auprès du grand public** à propos des enjeux et bons réflexes à adopter. Un sentiment partagé par près de 8 français sur 10 qui estiment que **les jeunes et les parents ne sont pas assez sensibilisés aux risques liés aux disparitions d'enfants**.



# Enquête sur la perception

## des disparitions de mineurs en France

**1 Français**  
sur 10



affirme avoir été  
confronté à une  
**disparition d'enfant**  
ou **celui d'un proche**.

**19%**

des Français  
**ne sauraient pas qui**  
**contacter** en cas de  
disparition d'enfant.



**8 Français**  
sur 10

estiment **ne pas**  
**être sensibilisés**  
aux risques liés aux  
disparitions d'enfants.

**78%**

des Français estiment  
que ce sujet **nécessite un**  
**accompagnement spécifique**.

**Seuls 5%**

des français connaissent  
le numéro d'urgence  
**116 000 Enfants Disparus**

**28%**

des français pensent  
qu'un mineur doit avoir  
quitté le domicile depuis  
**au moins 2 jours** pour  
être considéré **en fugue**.

**1 Français sur 4**

estime qu'un mineur en fugue  
est « un peu » ou « pas vraiment » en danger.



# Disparitions inquiétantes

En 2023, les disparitions inquiétantes ont connu **une hausse notable en France avec près de 1 259 signalements (+7,2% depuis 2021)**. Cette progression à l'échelle nationale, ne s'observe toutefois pas parmi les dossiers ouverts par la cellule d'écoute et de suivi du 116 000. Si plusieurs hypothèses permettent d'expliquer cette hausse, **seule une confirmation dans les années à venir permettra de savoir s'il s'agissait d'un phénomène ponctuel ou d'une véritable tendance de fond.**

## Qu'est ce qu'une **disparition inquiétante ?**

Au regard de la loi, **toute disparition de mineur doit être considérée comme inquiétante.** Toutefois, le Fichier des Personnes Recherchées (FPR) prévoit certaines classifications liées aux circonstances de la disparition ou au profil de la personne disparue. Ainsi, un jeune en fugue ayant exprimé des pensées suicidaires ou devant prendre un traitement pourra être signalé dans l'une de ces catégories. Le plus souvent, les disparitions inquiétantes sont

**des fugues requalifiées en disparitions inquiétantes après plusieurs semaines ou mois.** L'absence de lien avec l'enfant, l'impossibilité de savoir s'il est en sécurité ou la présence d'un tiers potentiellement dangereux à ses côtés sont des éléments pouvant motiver la requalification.

Le travail opéré par le 116 000 Enfants Disparus avec les familles contribue également à identifier plus précisément le contexte de la disparition et ses déterminants. Ainsi, les informations obtenues contribuent parfois à motiver une requalification rapide de la fugue en disparition inquiétante.



## DISPARITIONS INQUIÉTANTES : UN PRISME FÉMININ ?

Quel que soit leur âge, les disparitions inquiétantes concernent **davantage des filles (54%) que des garçons, un chiffre stable d'année en année**. Cette différence semble relever davantage d'une différence de perception que d'un réel écart de danger. En effet, dans les dossiers ouverts par le 116 000 rien ne permet d'affirmer que les disparitions de jeunes filles sont singulièrement plus inquiétantes que celles des garçons.

## AFFAIRES MÉDIATIQUES : UN MIROIR DÉFORMANT

L'année 2023 a été marquée par deux affaires de disparition de mineurs particulièrement médiatisées : celles d'Emile et Lina. L'ampleur de la couverture médiatique, bien que légitime étant donné les circonstances, a tendance à agir **comme un miroir déformant autour des disparitions de mineurs**. Bien que particulièrement marquantes, les disparitions se produisant dans des circonstances inexpliquées restent très exceptionnelles.

A chaque fois qu'une disparition de mineur reçoit un écho national, **le 116 000 est largement sollicité pour intervenir dans les médias**. En conséquence, le 116 000 a vu son nombre d'appels augmenter nettement après chacune de ces deux disparitions. Si cette hausse de notoriété est bénéfique aux familles pouvant nécessiter son aide, elle s'accompagne également de nombreux appels parasites sans demande fondée ou lien avec les activités du 116 000.



Au sein de la cellule de suivi du 116 000 Enfants Disparus, le nombre de dossiers relatifs à des disparitions inquiétantes reste stable. Toutefois, ces situations nécessitent **une prise en charge rapide et un accompagnement spécifique** compte tenu des vulnérabilités des mineurs concernés. Celles-ci peuvent notamment se rapporter à des handicaps, plus ou moins visibles, qui doivent être bien identifiés dès la déclaration pour permettre la mise en place de moyens d'investigations adaptés.

# 1 259

signalements en 2023

# DISPARITIONS LONGUES :

## LES ADOLESCENTS, PREMIERS CONCERNÉS

---

Cette année encore, **les mineurs de plus de 15 ans** sont davantage concernés par les disparitions inquiétantes (55%). Un constat à première vue étonnant qui peut néanmoins s'expliquer par des **prises en danger plus radicales** là où les plus jeunes recourent peut-être davantage à des « fugues test ».

En 2023, le 116 000 Enfants Disparus a constaté **une hausse des disparitions longues**. Celles-ci concernent, en effet, un nombre de dossier croissant par rapport aux fugues de quelques jours. Lorsque celles-ci s'étendent dans le temps de façon **particulièrement préoccupante**, cela est souvent le signe que le jeune souhaite rompre tout contact avec sa

famille ou qu'il se trouve dans une situation de danger importante voir de début d'enracinement dans la rue.

Lorsqu'un retour au domicile advient néanmoins, il est alors particulièrement difficile à appréhender et **suppose de recourir à l'aide de professionnels**. Malheureusement, la mise en place d'un suivi médical et psychologique, essentiel dans ce cas, peut être difficile, en particulier pour les familles les plus modestes. Il est alors d'autant plus compliqué d'obtenir l'adhésion du jeune, pourtant **indispensable au rétablissement d'une relation de confiance**.

## SOUS LES RADARS : LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

---

Selon Missing Children Europe, **18 000 Mineurs Non Accompagnés (MNA) ont été signalés** disparus en Europe entre 2018 et 2020. En France, **seuls 9 dossiers** ont pourtant été ouverts au sein de la cellule de suivi au cours de l'année 2023, et **tous l'ont été à la demande de numéros 116 000 d'autres pays d'Europe**, estimant que ces mineurs pourraient se trouver en France.

Les Mineurs Non Accompagnés sont dans une **situation d'extrême précarité** et sont ainsi exposés à des violences et à de **nombreux risques**, notamment l'exploitation et la traite d'êtres humains. De fait, **il est essentiel de mieux identifier et signaler les disparitions de ces mineurs**, notamment celles concernant des MNA non pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Parmi les quelques dossiers parvenus au 116 000, **l'âge moyen de ces mineurs était de 17 ans**.



# Enlèvements parentaux

Les enlèvements parentaux concernent des enfants particulièrement jeunes : **près de 53% d'entre eux ont moins de 5 ans et à peine 7% ont plus de 15 ans**. Cette année, le nombre de signalements d'enlèvements parentaux a **connu une très forte hausse (+21.5%) en France**. Cette tendance ne s'observe néanmoins pas dans les chiffres du 116 000 Enfants Disparus qui restent très stables avec **544 dossiers contre 548 l'année passée**.

Depuis plusieurs années, les professionnels du numéro d'urgence estiment que **les chiffres nationaux sont probablement sous-estimés**. A plusieurs reprises, et notamment en 2022, davantage de dossiers relatifs à des enlèvements parentaux ont en effet été ouverts au sein de la cellule d'écoute et de suivi que de signalements n'ont été effectués en France. Ceci trouve différentes explications parmi lesquelles la difficulté que peuvent rencontrer les parents souhaitant déposer plainte, notamment en l'absence de décision de justice fixant la résidence et les droits de visite et d'hébergement, et **faire inscrire leur enfant au Fichier des Personnes Recherchées (FPR)**.

De fait, il est probable que la hausse observée cette année, si elle se confirme dans le futur, soit le signe d'**un phénomène de rattrapage**. En effet, cela tendrait à montrer que davantage de parents signalent ces disparitions en tant que telles et que celles-ci sont plus aisément enregistrées.

Témoignage  
**de Miina KOKOI**  
Victime d'enlèvement parental



## Des conséquences à long terme sur le lien parent-enfant

Les enlèvements parentaux, lorsqu'ils durent dans le temps, présentent **le risque d'une rupture totale du lien avec le parent victime**. Après une longue séparation, s'appuyer sur l'aide de professionnels est essentiel pour restaurer ce lien. A ce titre, la

mise en place de **visites médiatisées** peut être un moyen de rassurer à la fois l'enfant et le parent. Décidées par un juge, elles permettent une rencontre entre le parent et l'enfant en présence d'un professionnel. Il peut s'agir d'un éducateur spécialisé, d'un psychologue ou encore d'un travailleur social et sa présence a pour but de faciliter les relations entre parents et enfants.



# DES DIFFICULTÉS À FAIRE RESPECTER

## LE DROIT INTERNATIONAL

En 2023, le 116 000 Enfants Disparus a ouvert des dossiers concernant des enlèvements parentaux internationaux vers **61 pays différents**. La majorité d'entre eux sont **des pays signataires de la Convention de La Haye de 1980** ou ayant signé des conventions bilatérales avec la France. De fait, ces pays devraient faciliter le retour de l'enfant en cas de décision de justice en ce sens mais nombre d'entre eux continuent à protéger leurs ressortissants.

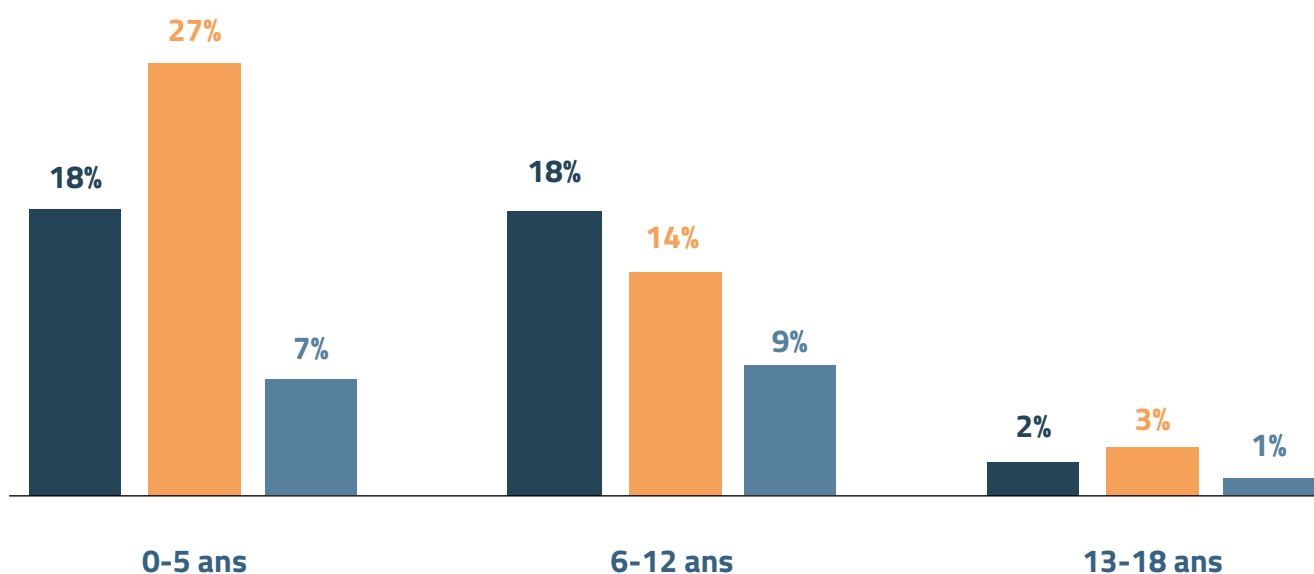
Les professionnels du 116 000 Enfants Disparus accompagnent notamment les parents victimes dans des **démarches juridiques souvent longues et coûteuses** dans les pays vers lesquels les enfants sont emmenés. Pour mener

à bien cette mission, ils peuvent s'appuyer sur l'expertise et le réseau des **partenaires tels que Missing Children Europe, l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme ou le Service Social International**. Cependant, la désignation d'un avocat est obligatoire pour certaines situations et vivement conseillée pour d'autres.

En ce sens, le 116 000 alerte sur la **nécessité de former des avocats aux spécificités juridiques en cas d'enlèvement parental international** pour mieux conseiller et accompagner les familles. En 2023, **une soixantaine de professionnels ont participé au webinaire sur les enlèvements parentaux co-organisé avec le Service Social International France**.

## Répartition

## des enlèvements parentaux



■ Enlèvement parental international   ■ Enlèvement parental national   ■ Non-représentation de l'enfant

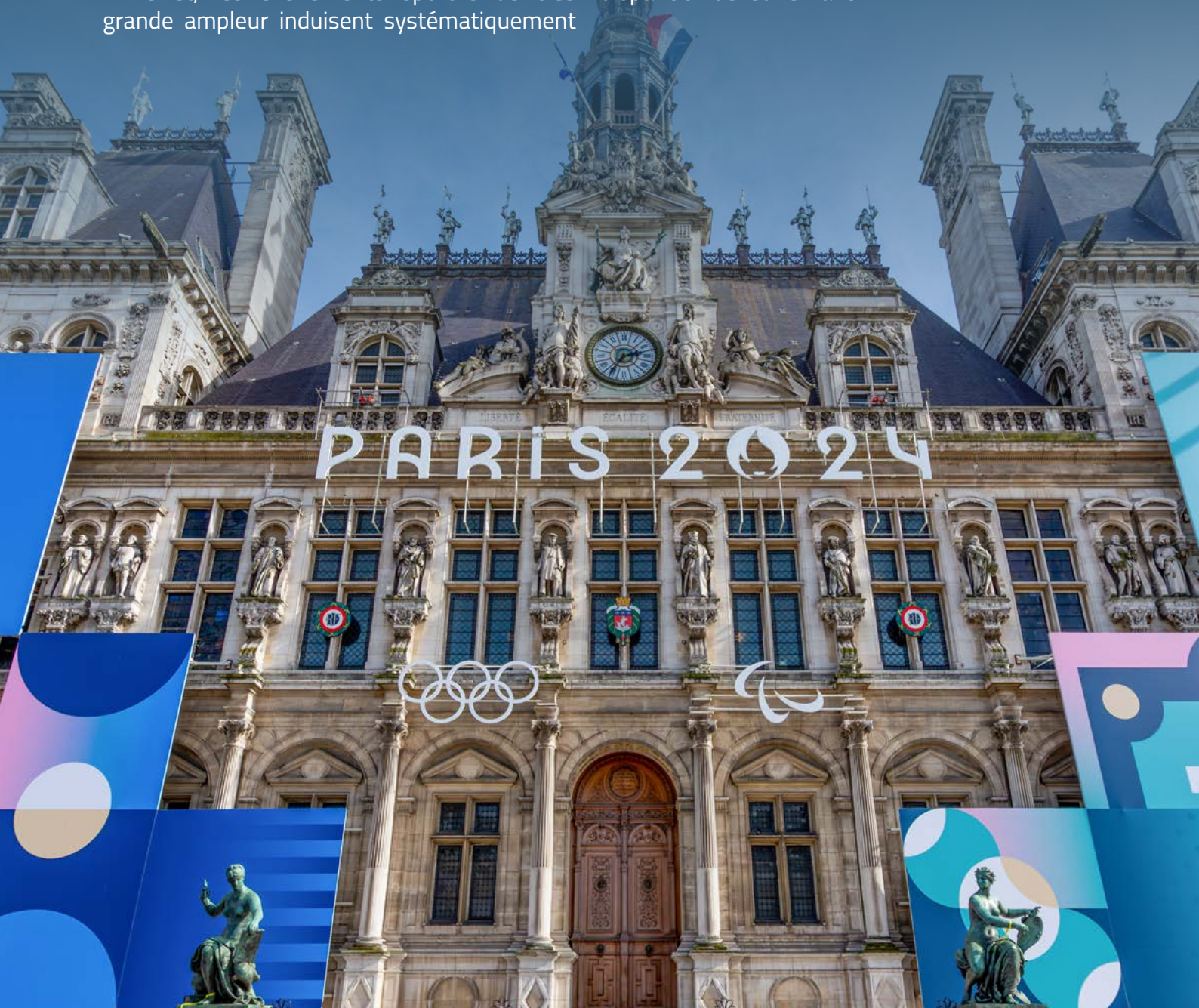
# Jeux Olympiques : un risque particulier

À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, du 26 juillet au 8 septembre 2024, près de 15 millions de visiteurs supplémentaires sont attendus à Paris. Une hausse considérable **qui entraîne également de nombreux risques pour les mineurs**, en particulier d'exploitation sexuelle, notamment lorsqu'ils sont en fugue.

En effet, les événements sportifs de très grande ampleur induisent systématiquement

une hausse des situations prostitutionnelles, notamment de mineurs. En ce sens, le 116 000 Enfants Disparus souhaite alerter sur le risque important de voir ce phénomène se répéter une nouvelle fois à l'occasion des JOP 2024.

À ce titre, le 116 000 souhaite rappeler **qu'il sera accessible 24h/24 et 7j/7 afin d'aider et d'orienter toutes les familles** confrontées à la disparition de leur enfant.



# Renforcer la sensibilisation

## et la formation :

## un objectif essentiel

### UN NOUVEAU SITE INTERNET

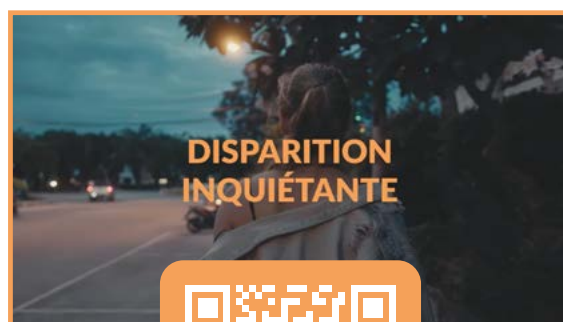
### POUR SERVIR LA NOTORIÉTÉ DU 116 000

Au début de l'année 2023, le 116 000 Enfants Disparus s'est doté d'**un nouveau site internet** permettant une meilleure communication numérique. La diffusion et le partage d'avis de recherche **sont facilités par la nouvelle interface** qui permet également aux utilisateurs de **recevoir des alertes en cas de nouvelle publication**. Contenant de nombreuses fiches conseils pour prévenir et agir en cas de disparition, ce site web permet également de joindre le numéro d'urgence via un bouton d'appel et un formulaire de contact.

### UN NOUVEAU SPOT DE SENSIBILISATION

### À LA TÉLÉVISION ET LA RADIO

En octobre 2023, le 116 000 Enfants Disparus a dévoilé **son nouveau spot de sensibilisation** réalisé par Prisme et financé grâce au **soutien de Missing Children Europe et des donateurs du Stream On for Kids**. Décliné en deux versions de 20 secondes et 30 secondes, celui-ci sera diffusé à la **télévision et la radio** pour faire connaître le numéro d'urgence à tous les français confrontés à la disparition d'un enfant.



### Spot de sensibilisation



# UNE IMPORTANTE CAMPAGNE DE DIFFUSION DE FLYERS ET AFFICHES

L'effort pour **renforcer la notoriété du numéro 116 000** s'est également porté vers la mise à jour des outils imprimés tels que les flyers et affiches. Une campagne massive de distribution, **notamment auprès des postes de police et de gendarmerie**, sera lancée en 2024 pour permettre une diffusion la plus large possible.



## SENSIBILISER LES ADOLESCENTS AUX RISQUES LIÉS À LA FUGUE

Depuis 3 ans, le 116 000 mène **des actions de sensibilisation dans les collèges et lycées** avec des outils développés spécifiquement pour ce public. Les adolescents apprécient le fait de pouvoir aborder ces sujets sans filtre et sont plutôt bien renseignés sur les risques, notamment en lien avec l'espace numérique. L'évocation de situations

d'exploitation sexuelle créé également peu de surprise chez ces jeunes, illustrant une certaine banalité du phénomène. Ces actions de sensibilisation restent néanmoins encore trop peu développées à l'échelle du territoire national pour prétendre avoir un effet significatif.





En savoir plus sur  
**Le Stream On For Kids**



# STREAM ON FOR KIDS & JOURNÉE INTERNATIONALE DES ENFANTS DISPARUS

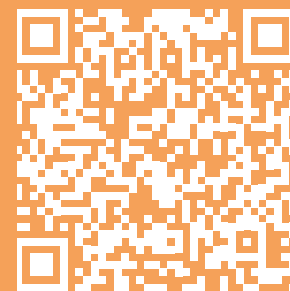
Le Stream On for Kids est un **événement caritatif en ligne sur Twitch** organisé chaque année autour du 25 mai. Créé en 2021 par Cédric Flament alias Vaykhin, cet événement permet de **collecter des dons en faveur du 116 000 Enfants Disparus** et de sensibiliser aux disparitions de mineurs durant 3 jours de live ininterrompu. Réunissant plus de 30 streamers, l'édition 2023 a permis de **collecter 17 400 €**. Un record que 50 participants tenteront de battre de nouveau cette année **du 23 au 25 mai**, date de la Journée Internationale des Enfants Disparus. Chaque année, cette journée est commémorée dans de nombreux pays du monde afin de mobiliser autour de cette cause, **effectuer des actions de prévention** et se souvenir de celles et ceux qui n'ont pas encore été retrouvés.





En savoir plus sur

**Le Colloque 116 000**



## UN COLLOQUE POUR APPELER À UNE MEILLEURE COOPÉRATION EUROPÉENNE

Selon les chiffres de Missing Children Europe (MCE), **plus de 250 000 enfants disparaissent chaque année en Europe**. En ce sens, la création du numéro 116 000 est notamment venue répondre au besoin de créer un réseau à l'échelle du continent.

Afin d'étudier les différentes alternatives pour renforcer cette coopération entre Etats, **un colloque s'est tenu à Paris le 30 novembre 2023**. Co-organisé par le 116 000 Enfants Disparus et Missing Children Europe, ce dernier a réuni plus de **120 acteurs internationaux** autour de trois tables rondes.



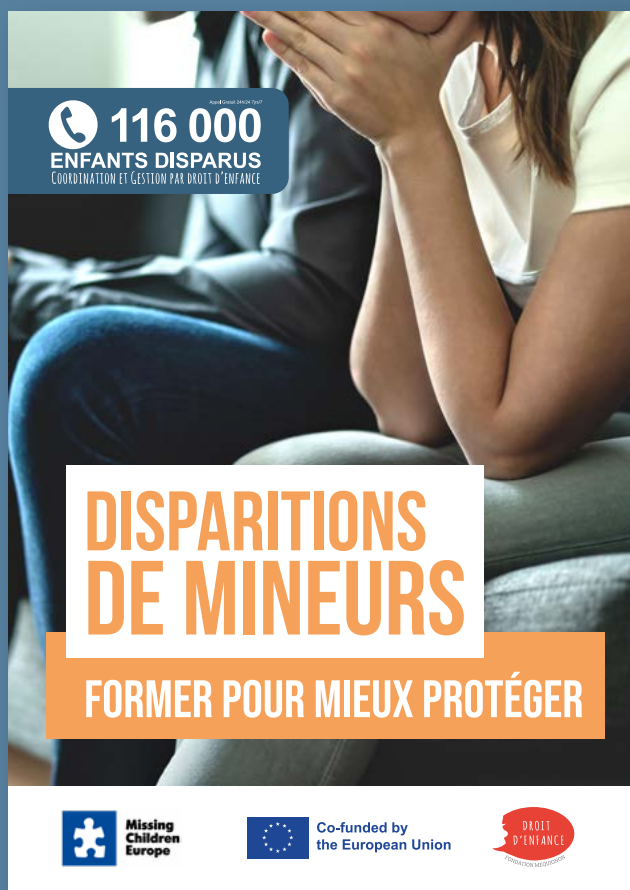
# POLICIERS ET GENDARMES : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES DÈS LE SIGNALEMENT DE LA DISPARITION JUSQU'AU RETOUR DE L'ENFANT

Les agents de police et de gendarmerie sont généralement **les premières personnes vers qui se tourne la famille** lorsqu'un mineur disparaît. En effet, selon l'enquête Cluster17, 74% des français contacteraient la police ou la gendarmerie en premier lieu en cas de disparition d'enfant. En raison de leur rôle prépondérant, il est nécessaire que les agents **disposent de tous les outils nécessaires** pour faire face à ces situations et accompagner les familles.

**407 policiers et gendarmes ont été formés à ces enjeux** par les professionnels du 116 000 Enfants Disparus en 2023. Si les participants

sont unanimes sur le fait qu'ils s'estiment mieux outillés pour faire face aux disparitions de mineurs, ces formations restent trop peu développées. En effet, aucune formation obligatoire à propos des disparitions d'enfant n'est aujourd'hui présente dans le cursus initial ou continue de la Police et de la Gendarmerie.

Face à ce constat, le 116 000 mène depuis fin 2023 **une campagne de plaidoyer** pour rendre plus systématique ces formations.



**116 000**  
ENFANTS DISPARUS  
COORDINATION ET GESTION PAR DROIT D'ENFANCE

**DISPARITIONS  
DE MINEURS**

**FORMER POUR MIEUX PROTÉGER**

Missing Children Europe  
Co-funded by the European Union  
DROIT D'ENFANCE



Lire la plaquette  
**de formation**





En tant que particulier, vous pouvez déduire 75 % de votre don à hauteur de 1 000 € par an. Au-delà, votre don est déductible à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. Si vous êtes une entreprise, votre don peut être déduit à hauteur de 60% de votre impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

**Formulaire de don**

## **Soutenir le 116 000**

La disparition d'un enfant ne doit laisser personne indifférent : un enfant disparu est un enfant en danger. Le 116 000 participe à la protection des enfants et permet aux familles concernées d'être soutenues et conseillées. En ce sens, votre soutien est essentiel au 116 000 Enfants Disparus, et permettra de :

- **Renforcer l'accompagnement individuel** des familles et de leurs enfants en retour de fugue en augmentant le nombre de professionnels ;
- **Élaborer des projets innovants** et développer des outils à destination des enfants et des familles ;
- **Favoriser l'accompagnement collectif** des enfants et de leurs parents en organisant des groupes de parole et des ateliers thérapeutiques ;
- **Améliorer la visibilité et la notoriété** du numéro 116 000 à travers de nouvelles campagnes de communication.

**Il est également possible de soutenir le numéro d'urgence en :**

- **Affichant des flyers et affiches** dans votre structure si elle reçoit du public ;
- **Faisant connaître** le numéro d'urgence sur les réseaux sociaux.
- **Devenant partenaire** du 116 000 Enfants Disparus ;

# Glossaire

## Fugue

La fugue ne fait pas l'objet d'une définition légale ni de dispositions particulières. Au sens policier, le mineur en fugue est celui qui a quitté son lieu de vie habituel, domicile ou institution et s'est soustrait à l'autorité des personnes ou de l'institution qui en a la garde.

## Fichier des Personnes Recherchées (FPR)

Il s'agit d'un outil de travail des gendarmes, policiers, agents des douanes et agents de la cellule de renseignement financier nationale. Il sert à rechercher, surveiller ou contrôler certaines personnes à la demande des autorités judiciaires, des autorités administratives ou des services de police ou de gendarmerie.

## Enlèvement parental

Il faut noter que l'expression « enlèvement parental » existe dans le langage courant mais qu'elle n'a pas de valeur juridique. Ce terme vient désigner les atteintes à l'autorité parentale. Il recouvre la non-représentation d'enfant, la soustraction de mineur et le déplacement ou la rétention illicite de mineur à l'étranger.

**La nonreprésentation d'enfant** s'apparente au « fait de refuser indûment de remettre un enfant mineur à la personne qui a le droit de la réclamer » ou au défaut de notification d'une nouvelle adresse.

**La soustraction d'enfant** est définie comme « le fait, par tout ascendant, de soustraire un enfant mineur des mains de ceux qui exercent l'autorité parentale ou auxquels il a été confié ou chez qui il a sa résidence habituelle ».

Les atteintes à l'autorité parentale sont des délits réprimés par les articles 227-5 à 227-11 du code pénal. La qualification de crime n'est pas retenue dans ce contexte. Ces délits sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Les peines peuvent être aggravées s'il s'agit d'un enlèvement international, d'une soustraction de mineur de plus de 5 jours, ou si le parent qui a commis le délit a été déchu de son autorité parentale.

## Disparition inquiétante

Toute disparition d'un mineur est considérée comme inquiétante selon les termes de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995. Dans la réalité, seul un petit nombre d'enfants portés disparus entrent dans la catégorie des disparitions inquiétantes. La plupart sont considérés comme fugueurs, bien qu'un départ volontaire ne signifie pas une absence de danger. A l'heure actuelle, les critères permettant de discerner une fugue d'une disparition inquiétante sont déterminés par le service en charge des investigations en fonction des éléments de fragilité et de danger apportés par le(s) déclarant(s).

Selon les circonstances de la disparition, de l'âge et du profil de l'enfant, les autorités policières et judiciaires décident, au cas par cas, des actes à engager. Les chargés de dossiers du 116 000 Enfants Disparus peuvent aider les familles à mettre en avant les éléments pertinents nécessaires à la qualification, par les autorités, d'une disparition inquiétante.

## Interdiction de sortie du territoire (IST)

Mesure judiciaire permettant à un parent de s'opposer à la sortie du territoire de son enfant sans son autorisation. La demande d'IST doit être réalisée auprès du Juge aux Affaires Familiales (JAF) du lieu de résidence de l'enfant. Elle permet d'inscrire l'enfant au Fichier des Personnes Recherchées (FPR) en France ainsi que sur le Système d'Information Schengen dans 26 pays d'Europe. L'IST se prolonge jusqu'à la date fixée par le Juge ou à défaut jusqu'à la majorité de l'enfant. Cette mesure peut également être prononcée par le Juge des Enfants en parallèle d'une mesure assistance éducative pour une durée maximale de 2 ans.

## Opposition de sortie du territoire (OST)

L'Opposition à la Sortie du Territoire (OST) est une procédure d'urgence qui permet à un parent de s'opposer, sans délai, à la sortie du territoire français de son enfant. Elle se fait à la préfecture ou à la sous-préfecture et reste valide 15 jours, ou, si elles sont fermées, auprès des services de police et gendarmerie et est alors valide durant 10 jours. Cette mesure permet d'inscrire l'enfant au Fichier des Personnes Recherchées en France ainsi que sur le Système d'Information Schengen dans 26 pays d'Europe, sa désinscription est automatique à l'issue de la mesure.

# Partenaires



## Partenaires Stream On For Kids 2023





# 116 000

## ENFANTS DISPARUS

---

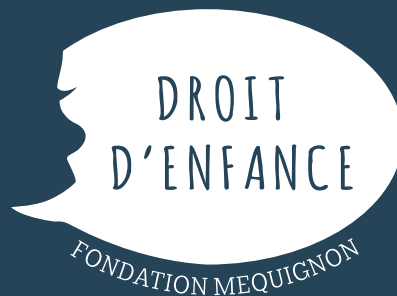
Numéro d'urgence disponible 24h/24 & 7j/7

fugues · enlèvements parentaux · disparitions inquiétantes

[www.116000.fr](http://www.116000.fr)



coordonné et géré par



76 avenue Pierre Brossolette  
92240 MALAKOFF

[www.droitdenfance.org](http://www.droitdenfance.org)  
[communication@droitdenfance.org](mailto:communication@droitdenfance.org)